PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 20 janvier 2015 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller Monsieur Julien Leclerc, conseiller Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller Monsieur Guy Jodoin, conseiller Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2015-01-001 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 20 janvier 2015 à 19 h 31.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2015-01-002 3. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 20 janvier 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS
	À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES /
	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / PACTE FISCAL TRANSITOIRE

	APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE / MINISTRE				
6.2	DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / CARTOGRAPHIE DES ZONES À				
	RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN				
7	ADMINISTRATION				
7.1	GREFFE				
7.2	TRÉSORERIE				
7.2.1	LISTE DES COMPTES				
7.2.2	DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2015				
7.2.3	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.4	TRANSPORT SOLEIL INC. / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.5	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL- SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.6	SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.7	AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.8	VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.2.9	RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015				
7.3	RESSOURCES HUMAINES				
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE				
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT				
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT				
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE				
12	AFFAIRES NOUVELLES				
12.1	RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / 78, 7 ^E AVENUE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT				
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR				
14	LEVÉE DE LA SÉANCE				

ADOPTÉE

2015-01-003 4.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 sans modification.

2015-01-004 4.2 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 16 DÉCEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2014 sans modification.

ADOPTÉE

2015-01-005 4.3 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> <u>EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 sans modification.

ADOPTÉE

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</u>

2015-01-006 6.1 <u>APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES /</u> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / PACTE FISCAL TRANSITOIRE

CONSIDÉRANT le pacte fiscal provisoire imposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les compressions de plus de 300 millions de dollars ont des effets directs sur la fiscalité municipale et les coûts des services à offrir à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû pour l'exercice fiscal 2015 procéder à l'intégration des compressions gouvernementales à même son budget et notamment retarder l'implantation de la collecte des matières organiques afin d'équilibrer son budget et de consolider le développement économique;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la commission Robillard prévoyant un transfert massif du déficit gouvernemental vers les municipalités locales à hauteur de 1,3 milliard de dollars:

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement transfère de plus en plus de responsabilités aux municipalités sans compensations et en coupant les remboursements de TVQ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les responsabilités transférées du niveau provincial au niveau municipal sans transfert budgétaire coûtent beaucoup plus aux citoyens étant donné que les taxes municipales sont payées par ces derniers après impôt;

CONSIDÉRANT l'étude de la Fédération canadienne des municipalités intitulée « Rétablir l'équilibre fiscal municipal », selon laquelle les municipalités et les collectivités sont non seulement essentielles au bien-être de la population, mais constituent les moteurs stimulant la croissance économique du Canada et sont source de prospérité;

CONSIDÉRANT QUE selon la même étude, les municipalités et les collectivités n'ont accès qu'à 8 % de l'assiette fiscale pour offrir de plus nombreux services à la population afin de faire face à des responsabilités croissantes, à la suite du délestage des paliers supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE selon le Conference Board du Canada, dans un document intitulé « How can Canada prosper in tomorrow's world ? », « Il serait erroné de supposer qu'une ville est en bonne santé financière parce que ses livres sont équilibrés »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite obtenir l'appui des municipalités de la région;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin et RÉSOLU

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec visant à ce que toute compression affectant les finances municipales ou tout transfert de responsabilité soit précédé d'une refonte en profondeur de la fiscalité municipale pour assurer que l'équilibre budgétaire recherché au niveau provincial ne soit pas aux frais des municipalités, des collectivités régionales et des citoyens;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-01-007 6.2 <u>APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE / MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe demande à la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, de maintenir et de prioriser l'échéancier entendu pour la cartographie et le cadre normatif des zones à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie et le cadre normatif des zones à risque de glissement de terrain constituent des outils importants en matière de gestion des risques de glissement de terrain, lesquels se doivent d'être intégrés et adaptés aux particularités territoriales;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de santé, de sécurité et de bien-être publics, les municipalités régionales de comté (MRC) doivent déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent assurer la mise en œuvre de cette détermination en appliquant leur plan et leurs règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite obtenir l'appui d'autres organisations municipales de la région;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio et RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Polycarpe dans sa démarche auprès de la ministre de la Sécurité publique visant à maintenir et prioriser l'échéancier entendu pour cartographier les zones à risque de glissement de terrain;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-01-008 7.2.1 <u>LISTE DES COMPTES</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

QUE les listes des comptes 2014 et 2015 soient approuvées telles que présentées par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq cent trente et un mille neuf cent quarante-huit dollars et vingt-deux cents (531 948,22 \$).

ADOPTÉE

2015-01-009 7.2.2 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES</u> INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2015

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- O Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- o Contributions de l'employeur;
- o Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- o Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- O Service de la dette (capital et intérêts);
- o Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant.

Certificat de crédits suffisants émis.

2015-01-010 7.2.3 <u>COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015</u>

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2015;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à vingt-neuf mille six cent quarante dollars et huit cents (29 640,08 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-01-011 7.2.4 TRANSPORT SOLEIL INC. / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc. pour l'exercice financier 2015;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars et neuf cents (8 977,09 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-01-012 7.2.5 <u>MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-</u> <u>SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015</u>

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2015;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-sept dollars (126 687 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-01-013 7.2.6 <u>SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015</u>

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2015;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à cent soixante-treize mille cent soixante-cinq dollars (173 165 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-01-014 7.2.7 <u>AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015</u>

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Agence métropolitaine de transport pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Agence métropolitaine de transport pour l'exercice financier 2015;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit dollars (65 358 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

2015-01-015 7.2.8 VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2015;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à deux cent vingt-quatre mille deux cent vingt dollars (224 220 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-01-016 7.2.9 <u>RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u> 2015

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2015;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2015 soit établie à cent quatre-vingts mille dollars (180 000 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

12.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / 78, 7^E AVENUE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 20 janvier 2015, pour le Règlement numéro 631 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de 275 900 \$ et un emprunt de 275 900 \$ pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire sis au 78, 7° Avenue ».

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2015-01-017 14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 20 janvier 2015 à 19 h 47.

ATTAITATE	A T TOP DE	TEDD A CCE	T7 A T 7
ACTP	ALTER DE	TERRASSE	- V Δ I ∣

Michel Jr Bourdeau	
Maire	
Liler Durch owners	
Lily Ducharme	
Croffiòro	